


L'industrie du granulat adhère à la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)



Contact presse : Monet Communication
Christelle de Montbel – Tel. 01 47 05 09 08 - cmontbel@monetcom.com



L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG), membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), a adhéré jeudi 19 mai 2011 à la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, lancée le jour-même par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est une réponse aux engagements du Grenelle de l'Environnement. Elle constitue la mise en œuvre par la France de la Convention sur la diversité biologique et la déclinaison de la stratégie nationale de développement durable.

En tant que principal syndicat professionnel de l'industrie du granulat, l'UNPG a adhéré aux principes, ambitions et orientations stratégiques de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. L'union professionnelle renouvelle ainsi son engagement historique fondé sur des actions concrètes dans les domaines de la recherche, de la pédagogie, de la restauration des écosystèmes et de la protection des espèces et des habitats.

Répondant d'ores et déjà en partie aux objectifs de la stratégie nationale, elle entend poursuivre cette politique dans les années à venir, en collaboration avec les diverses parties prenantes (monde associatif, communauté scientifique, collectivités, État...).

L'UNPG devrait concrétiser prochainement son adhésion à la Stratégie nationale pour la biodiversité par une **déclaration d'engagement volontaire**, précisant son programme, notamment en matière de poursuite d'études scientifiques sur la biodiversité, de mutualisation des connaissances, de formation, et de promotion des bonnes pratiques environnementales, pour la période 2011-2020.

Les carrières de granulats : une contribution reconnue à la biodiversité

L'industrie du granulat a engagé, depuis plus de 20 ans, avec la communauté scientifique (CNRS, Muséum national d'histoire naturelle, universités ...), des travaux de recherche consistant à inventorier les espèces animales et végétales présentes sur les sites, en exploitation ou réaménagés. Ces études ont révélé la richesse biologique, tant des carrières de roches massives que des sites d'extraction alluvionnaire. Elles ont montré que des espèces menacées trouvent refuge dans les carrières : Petit gravelot, Crapaud calamite, Grèbe castagneux, Lézard ocellé et Criquet à ailes bleues notamment.

Les zones humides issues de carrières accueillent 48 % des oiseaux nicheurs de France, dont 28 espèces considérées comme rares, voire très rares. Quant aux carrières de roches massives, leur patrimoine écologique est également élevé : on y trouve près de la moitié de la faune française avec notamment 45 % des espèces connues de libellules, et 55 % des amphibiens.

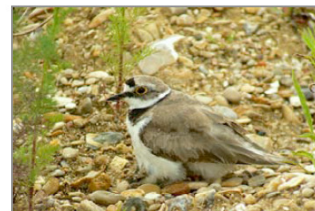
L'UNPG a largement diffusé les résultats de ces travaux, ainsi que les guides de bonnes pratiques qui permettent aux professionnels de recréer des milieux propices, notamment pour les espèces rares.

Actuellement, une thèse en cours, sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle, porte sur la contribution des carrières au fonctionnement des écosystèmes et leur intérêt pour les corridors écologiques. Elle contribue à la connaissance des services rendus par la biodiversité.

Cinq espèces menacées qui trouvent refuge dans les carrières

Le Petit gravelot

Il se reproduit sur les terrains graveleux sans végétation, non loin de berges ou de zones humides peu profondes. Cette espèce rare en France se rencontre régulièrement sur les carrières où il retrouve des milieux favorables. C'est une des espèces les plus favorisées par les gravières qui sont à l'origine de son actuelle progression.



Le Crapaud calamite

Espèce pionnière protégée au niveau national, le Crapaud calamite se reproduit dans les petits plans d'eau, mares ou flaques non végétalisées sur substrat minéral (sables, graviers). Les écologues l'ont trouvé dans les carrières, notamment dans 10 des 17 sites de zones humides étudiés. Cette forte fréquence traduit l'intérêt des carrières pour cette espèce peu répandue.

Le Grèbe castagneux

Il colonise surtout les plans d'eau assez jeunes et niche dans les ceintures de végétation inondée (roselières, saulaies inondées...) en bordure de l'eau. Alors qu'il est considéré comme rare en France (moins de 5 000 couples), environ 50 couples ont été inventoriés sur 13 sites de carrières, dont 25 sur une seule carrière du Loiret.

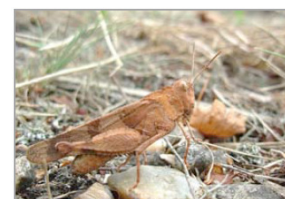


Le Lézard ocellé

C'est le plus grand des lézards d'Europe ; il peut atteindre 60 cm de long. Il affectionne les éboulis qui lui offrent de bonnes conditions de sécheresse et de chaleur. Cette espèce protégée en France se rencontre sur les carrières de roches massives comme dans les zones humides issues de carrières alluvionnaires.

Le Criquet à ailes bleues

Il apprécie les habitats caillouteux à végétation clairsemée. Sa relative rareté dans le nord de la France a justifié son inscription parmi les espèces protégées en Île-de-France. Comme de nombreuses autres espèces des milieux pionniers, ce criquet est favorisé par la création de gravières. Les vallées alluviales sont maintenant largement colonisées par l'espèce.





Une démarche collective de progrès environnemental

En 2005, l'industrie du granulat a mis en place une démarche collective volontaire de progrès. Portée par l'association professionnelle « Charte Environnement des industries de carrières », cette démarche volontaire conduit les entreprises à améliorer leurs pratiques et à acquérir de nouvelles compétences. Dans ce cadre, les exploitants élaborent et mettent en œuvre un plan d'action environnemental, qui vise notamment à favoriser la biodiversité. Les audits réalisés sur les sites attestent de la progression des pratiques.

En 2010, 400 personnes (dirigeants et personnel d'exploitation) ont suivi un programme de sensibilisation – formation sur le thème de la biodiversité.

Les carrières, maillons clés des politiques territoriales pour la biodiversité ?

Conscients du rôle que peuvent potentiellement jouer les carrières, les professionnels s'impliquent dès aujourd'hui dans la mise en place de la Trame verte et bleue, réseau visant à renforcer les connectivités écologiques. À l'échelle des régions, ils contribuent ainsi à l'élaboration des schémas de cohérence écologique, actuellement en cours.

« Nous sommes bien conscients que c'est en travaillant en étroite collaboration avec les élus locaux et les associations de protection de l'environnement, et en mobilisant l'ensemble de nos collaborateurs, que nous pourrons relever le défi de la sauvegarde de la biodiversité. »

Christian Béranger, président de la commission Environnement de l'UNPG

« Les anciennes carrières convenablement aménagées apparaissent comme des milieux artificiels qui aident à maintenir un patrimoine naturel éprouvé par d'autres activités : elles accueillent des oiseaux d'eau hivernants ou nicheurs, maintiennent des populations d'amphibiens menacés (grenouilles, crapauds, tritons) ou d'insectes odonates (libellules) et abritent certaines espèces végétales rares. »

Jean-Claude Lefeuvre, professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle représentant les entreprises produisant des granulats pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'UNPG est la principale composante de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulats, craie, roches ornementales, chaux, minéraux industriels, gypse) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, plâtre ...).